



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

DRAAF DE CORSE

Service régional de
l'alimentation

Compte rendu du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) Section Animale - 2 mai 2017

Rédaction	SRAL
Diffusion	Site internet DRAAF
Documents associés	Diaporamas présentés lors de la réunion

Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
Préfecture de Corse	SCHMELTZ Bernard, Préfet de Corse
DRAAF de Corse	PARODI Jacques, directeur POIRIER Agnès, chef de SRAL LEFEBVRE Sidonie, coordonnatrice en santé animale
Agence Régionale de Santé (ARS)	Abs, excusée
Direction régionale des Douanes	Abs, excusée
Collectivité Territoriale de Corse (CTC)	Abs
ODARC	BIANCHINI Marie-Pierre, chef de division
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud	SOLERE Véronique, directrice LASNE Laurent, chef de service vétérinaire et phytosanitaire en production primaire
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse	TESSIOT Florence, directrice
Conseil départemental de Corse-du-Sud	Abs
Conseil départemental de Haute-Corse	Abs
Association des maires de Corse-du-Sud	Abs
Association des maires de Haute-Corse	Abs
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine animal (FRGDSB20)	ZANETTACCI Jérôme, président GALLOIS Mélanie, vétérinaire
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal (FREDON)	Abs
Groupement technique vétérinaire (GTV) de Corse	FERRANDI Sandrine, présidente GRECH-ANGELINI Sébastien, vétérinaire permanent
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	LEONARDI Christophe, chef de brigade
Fédération régionale des chasseurs de Corse	SAULI Jean-Olivier, secrétaire
Chambre régionale d'agriculture	Abs
Chambre départementale d'agriculture de Corse-du-Sud	DEMMATI Paul, technicien
Chambre départementale d'agriculture de Haute-Corse	Abs
Groupement de Défense Sanitaire du Bétail de Corse-du-Sud	PITOUN Valérie, directrice
Laboratoire départemental d'analyses de Corse-du-Sud	Abs
Laboratoire départemental d'analyses de Haute-Corse	MEMMI Marc, directeur
Inter-Bio Corse	Abs
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles	Abs
Interprofession Laitière Ovine et Caprine Corse (ILOCC)	MASSIANI Matthieu, directeur
Centre de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique en Corse (INRA de Corse)	Abs, excusé
Syndicat Salameria Corsa	Abs
Association régionale de gestion de la race porcine Nustrale	Abs
CORSIA	Abs
Organisme de sélection ovine corse	Abs
Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse	Abs
Union Régionale des Groupements de Défense Sanitaire Apicole	Abs

Ordre du jour :

- **Tuberculose bovine** : point sur la situation épidémiologique en France continentale et en Corse, rappels sur le programme régional de lutte et identification de points de blocage
- **Biosécurité en élevage bovin** : objectif, déclinaison en Corse
- **Fièvre catarrhale ovine** : point de situation, mise en œuvre de la stratégie vaccinale
- **Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnementale** : présentation, bilan 2016 pour la Corse

1. RELEVÉ DE DÉCISIONS

- Concernant la tuberculose bovine :
 - Un comité de pilotage du plan régional de lutte contre la tuberculose bovine se tiendra le 6 juin après-midi pour étudier plus avant les suites à donner aux suspicions lors des dépistages en élevage bovin, la mise en œuvre d'une identification de tous les bovins par bolus électronique, la problématique de la contention des animaux et les grilles d'indemnisation.
 - Une campagne appuyée de communication sur les responsabilités des éleveurs et le risque que représente la tuberculose pour la santé humaine sera menée par les différents organismes impliqués dans le sanitaire animal en Corse.
- Concernant la fièvre catarrhale ovine (FCO) :
 - La campagne de vaccination obligatoire contre les sérotypes 1 et 4 sera poursuivie jusqu'en 2018.
 - Un courrier sera adressé aux représentants professionnels pour rappeler l'obligation de vaccination et sa prise en charge totale par l'Etat.
- Divers :
 - Une nouvelle réunion de la section animale du CROPSAV sera convoquée d'ici la fin de l'année.

2. RELEVÉ DES ÉCHANGES

Le Préfet de Corse ouvre la réunion et passe la parole aux intervenants.

Tuberculose bovine :

L'évolution de la situation épidémiologique de la tuberculose en Corse reste très préoccupante notamment en Haute-Corse, avec une augmentation du nombre de zones touchées et du nombre de foyers affectant plusieurs compartiments (bovins d'élevage, bovins non identifiés, porcs d'élevage, petits ruminants et sangliers) ainsi qu'une résurgence de l'infection dans plusieurs troupeaux ayant été assainis.

Les actions menées dans le cadre du programme régional de lutte piloté par la DRAAF se heurtent à des difficultés tenant aux modalités de dépistage en élevage bovin, à l'existence de bovins non identifiés, aux carences de traçabilité des mouvements des bovins et aux difficultés de gestion des cas porcins dans les élevages de plein air intégral.

Les membres du CROPSAV reconnaissent qu'une mobilisation autour du problème posé par la filière bovine, qui dépasse les seuls enjeux sanitaires, est nécessaire.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses de Haute-Corse (LDA2B) conteste la fluctuation des réactions à l'intradermo-tuberculination dans la seule explication de la variable immunitaire des animaux liée aux caractéristiques du pathogène. Il insiste sur le mauvais état sanitaire du cheptel dans son ensemble, lié à des poly-infections, et pouvant impacter les réactions allergiques.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Corse (FRCC) rappelle que plusieurs fosses de récupération des déchets de chasse sont construites dans le département de la Corse-du-Sud. Une difficulté ressort dans l'acheminement des prélèvements réalisés sur le gibier tué lors d'action de chasse notamment le week-end.

Le LDA2B répond que les laboratoires mettent à disposition des congélateurs accessibles en-dehors des heures d'ouverture pour recueillir les prélèvements collectés notamment sur le gibier. Il émet l'hypothèse d'une sous-détection du nombre de cas en faune sauvage, avec la menace de voir le sanglier devenir réservoir au lieu d'être simplement contaminé par le pathogène aujourd'hui, avec un risque de passage aux cervidés.

La DRAAF rappelle que la lutte est menée en premier lieu sur les espèces domestiques et de façon efficace.

La DDCSPP2B souhaite que le programme de lutte soit décliné en projet collectif lié à un territoire très restreint constitué par chaque zone sensible, et impliquant tous les acteurs locaux (chasseurs, éleveurs, population).

La FRGDS souligne l'absence de professionnels, notamment de la filière bovine, et évoque le risque de propagation de la tuberculose à l'intégralité du département de Haute-Corse puis à la Corse entière. Certains points du programme régional de lutte sont soulignés, notamment le recours à l'identification électronique par bolus.

Le LDA2B évoque la possibilité d'une augmentation du cheptel porcin élevé en liberté liée à une valorisation forte de la charcuterie nustrale, ce qui multiplierait les contacts avec des sangliers potentiellement contaminés.

La FRGDS propose de rediscuter la grille d'indemnisation avec les professionnels de la filière.

La DDCSPP2A insiste sur l'importance du recours à l'abattage diagnostique en systématique dès le stade de la suspicion faible, compte-tenu des limites des tests et du problème de la contention des animaux. La majorité des cas n'est pas confirmée et le doute reste pour les re-contrôles négatifs, alors qu'un passage à l'abattoir avec

analyses des prélèvements réalisés sur les carcasses permettent d'infirmer ou de confirmer la présence du pathogène chez les animaux suspects.

Le GTV propose de garder la voie conservatoire en la réservant à un panel d'éleveurs qui rempliraient des critères objectifs tels que contention, état sanitaire des animaux, biosécurité sur l'élevage.

La FRGDS et le GTV mentionnent le fait que des échanges d'animaux ont lieu avec débouclages/rebouclages, mettant en doute l'identité réelle de certains bovins re-contrôlés. L'identification permanente au moyen d'un bolus intra-ruminal paraît être la meilleure solution pour remédier à cette pratique, et la FRGDS et le GTV sont prêts à travailler sur les modalités du financement de ce dispositif.

L'ODARC relève la gravité de la situation sanitaire et évoque la dérive du système actuel d'identification des animaux. Il souhaite que le sanitaire devienne le moyen de mettre fin à ces pratiques, ce qui permettrait aussi d'améliorer la sécurité publique en diminuant la divagation animale.

La FDCC relève que le problème de la faune sauvage ne peut pas être résolu avec un système d'élevage extensif, et que les animaux domestiques doivent être enfermés.

La FRGDS répond que le système d'élevage actuel n'est pas extensif mais complètement libre, et rappelle que la définition réelle de l'extensif est un élevage sur parcours vastes mais clôturés.

Le Préfet demande un travail collectif et la revue des procédures lors du prochain comité de pilotage (COPIL). Il insiste sur la nécessité d'associer les professionnels, et propose d'employer des moyens administratifs plus appropriés pour saisir les organismes professionnels y compris via les médias.

La FRGDS propose d'alerter la population civile pour sensibiliser la profession agricole.

Le GTV répond que la communication doit être orientée pour alerter mais pas pour alarmer, pour qu'il y ait une prise de conscience globale sans remettre en question l'élevage corse.

Le Préfet souligne cette initiative.

Visite sanitaire bovine :

La définition et la finalité des visites sanitaires sont rappelées, en évoquant la triple vocation de renforcer le lien entre éleveur et vétérinaire, d'apporter des informations sur des sujets sanitaires d'actualité ou d'importance potentielle, et de recueillir des données épidémiologiques sur les élevages.

Les vétérinaires sanitaires en Corse sont confrontés à de nombreuses réactions défavorables de la part des éleveurs sur le fait que le questionnaire biosécurité ne correspond pas du tout à la situation des élevages en Corse.

Le DRAAF demande si une exploitation du questionnaire est prévue au niveau régional.

Le GTV répond que les données recueillies lors des visites sont exploitées au niveau national uniquement et sur un échantillonnage à hauteur de 6% d'entre elles.

Le GTV a prévu d'organiser une formation des vétérinaires sanitaires entre mai et septembre 2017 pour une meilleure connaissance du questionnaire et cibler les points clefs.

Ces visites permettront une première sensibilisation des éleveurs, avec nécessité de répétitions pour qu'ils s'en approprient les conclusions.

Le Préfet remarque que la visite sanitaire bovine permet de relever les problématiques sanitaires et que la répétition des visites entretient le discours. Il est conscient de la spécificité des élevages en Corse, et souligne le fait que cette caractéristique ne doit pas être un prétexte pour ne rien faire suite aux relevés de conclusions des visites sanitaires. Il suggère de construire un programme pluri-annuel qui représenterait un étalement des mesures avec un bilan annuel pour juger de leur mise en place. Ce programme doit être porté par la profession elle-même.

Le GTV mentionne la tendance actuelle d'abandon des animaux préalablement débouclés dans la nature lors des départs à la retraite des exploitants sans successeurs. Ce désintérêt pour les animaux serait lié à l'absence de débouchés pour les vaches de réforme.

La DDCSPP2A souligne l'absence de débouché économique en-dehors des primes pour cette catégorie d'animaux, qui explique leur abandon.

Le LDA2B mentionne l'existence d'une économie parallèle maintenue fermement par certains car très profitable et responsable d'une perte de conviction des éleveurs et des consommateurs, provoquant la détérioration de la situation de l'élevage bovin en Corse. Il insiste sur l'importance de relancer le débat entre les interprofessions, les professionnels et les autres acteurs des filières.

Le Préfet suggère d'organiser des assises de l'élevage où ce sujet pourrait être abordé.

L'ODARC rappelle que de telles assises ont été organisées par le passé, et que la solution pourrait être dans la refonte du système d'attribution des aides, avec la justification de leur attribution par un suivi sanitaire réel et l'adoption de sanctions en cas de défaillance de l'éleveur. Il insiste sur le manque de structuration de la filière bovine en Corse, et l'absence d'un noyau d'éleveurs pouvant porter un tel projet.

La DDCSPP2B remarque que la filière doit s'organiser autour d'un produit à vendre.

La FRGDS et l'ODARC contestent cette possibilité car actuellement, seuls certains éleveurs bien organisés proposent un produit de qualité sur le marché.

Le Préfet incite les membres du CROPSAV à continuer leur réflexion sur des stratégies de développement des filières car la situation est préoccupante pour l'avenir de l'élevage corse.

Fièvre catarrhale ovine (FCO) :

La présentation commence par un aperçu de la situation vis-à-vis du sérotype 8 sur le continent et se poursuit sur la situation vis-à-vis du sérotype 1 et du sérotype 4 en Italie puis en Corse, avec mention des 3 cas de détection du virus sérotype 4 fin 2016 en Corse-du-Sud et début 2017 en Haute-Corse. Un bilan des trois campagnes de vaccination est exposé. La 4ème campagne, qui doit s'achever fin septembre 2017, présente un taux de couverture vaccinale assez faible autour de 12.5% au début du mois d'avril 2017.

Il est à noter que la surveillance programmée en abattoir a permis de démontrer la circulation du virus de sérotype 4 et d'appuyer la nécessité de protéger les animaux par la vaccination bivalente 1 et 4. Cette surveillance est maintenue jusqu'en fin d'année 2017.

La DRAAF note que le faible taux de vaccination est très préoccupant au vu du risque que représente le sérotype 4, très virulent pour les petits ruminants et de l'augmentation de la circulation de l'insecte vecteur au printemps.

Le Préfet précise que la Corse est en situation de début de crise suite à la mise en évidence du virus sérotype 4 sur trois communes différentes de la région réparties dans les deux départements. Il propose d'adresser un courrier aux représentants professionnels pour leur rappeler l'obligation de vaccination et le fait que la vaccination est entièrement prise en charge par l'Etat.

La FRGDS remarque que la vaccination est une demande émise par la profession mais qu'elle n'est pas suivie de la réalisation systématique de l'acte vaccinal pourtant pris totalement en charge par l'Etat.

L'ILOCC et le GTV affirme que le taux de couverture vaccinal devrait atteindre les 60% en fin de campagne, la majorité des élevages vaccinant en été au tarissement des animaux laitiers.

La DDCSPP2A apporte une précision sur le taux de vaccination en Corse-du-Sud ; les chiffres actualisés au mois de mai 2017 font état de 45% d'ovins vaccinés, 7% de caprins et 21% de bovins. La fiabilité des données est relative car liée à la transmission des déclarations de vaccination par les vétérinaires, et note un effet clientèle quant à la stratégie vaccinale en micro-région.

La FRGDS pose la question de l'obtention du statut indemne vis-à-vis des sérotypes 2,8 et 16 pour la Corse.

La DRAAF répond que ce statut ne changerait pas l'interdiction de sortie des animaux pour cause de 1 et 4, et que c'est une décision qui ne relève pas du niveau régional.

S'ensuit un débat sur la nécessité d'instaurer une identification pérenne infalsifiable suite au constat de sortie d'animaux de Corse non vaccinés, rebouclés avec des boucles provenant d'élevages au statut vaccinal connu ayant généré l'obtention d'un certificat sanitaire.

La DDCSPP2B pose la question de la gestion des flux d'animaux liés à l'Aïd, et propose de n'autoriser l'entrée qu'aux seuls animaux vaccinés.

La DDCSPP2A précise que les sérologies réalisées dans les élevages vaccinés montrent que 99 à 100% des prélèvements se révèlent positifs, ce qui permet de rendre compte de l'effectivité de la vaccination des animaux.

Le GDS2A demande la représentativité des prélèvements réalisés sur les bovins en abattoir dans le cadre de la surveillance virologique.

La DDCSPP2A répond que la cartographie des prélèvements réalisés atteste de la couverture du territoire dans son ensemble, et souligne le changement d'objectif de ces tests instaurés pour prouver une amélioration du statut sanitaire du cheptel corse vis-à-vis de la FCO, et devenus aujourd'hui une surveillance de la circulation virale en région.

L'ILOCC s'engage à renouveler le message auprès de ses adhérents pour encourager la vaccination via un courrier de rappel

Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE) :

La FRGDS distribue deux documents aux membres du CROPSAV à ce sujet.

La création du FMSE fait suite aux Etats Généraux du Sanitaire.

La collecte des adhésions est réalisée par les groupements de défense sanitaire (GDS) depuis 2015.

L'indemnisation est possible en cas de danger sanitaire identifié, si les obligations réglementaires sont respectées (par exemple respect des vaccinations obligatoires) et l'adhésion payée. Les pertes dues à la tuberculose bovine et la FCO sont éligibles au FMSE.

La FRGDS insiste sur deux points :

- l'indemnisation a lieu si l'éleveur a payé la cotisation à la section commune et la cotisation à la section spécialisée propre au secteur de production auquel il appartient
- le délai de carence d'un an : la cotisation effective est celle de l'année précédente, il n'y a pas de régularisation a posteriori.

il est souligné l'impossibilité de cumuler les indemnisations : le FMSE existant, ni l'Etat ni la région ne pourront financer d'autres indemnisations que celles prévues réglementairement.

Visite sanitaire pour les petits ruminants :

Le thème actuel porte sur les avortements, avec précision de la nouvelle définition de ce qu'est un avortement et la fixation d'un seuil de 3 avortements ou plus en 7 jours maximum pour le déclenchement de l'alerte.

Il est constaté une importante sous-déclaration dans les élevages ovins comme caprins.

Le GTV constate la méconnaissance des maladies abortives par les éleveurs dans leur ensemble, et la problématique de la gestion des mâles reproducteurs à part du troupeau de femelles laitières qui peuvent maintenir la pression d'infection car ne sont pas forcément contrôlés lors du passage du vétérinaire sanitaire.

Le GTV a effectué un travail de sensibilisation des éleveurs en retravaillant la fiche de déclaration en regard des spécificités de l'élevage en Corse, en y ajoutant des conseils pratiques de base.

Une présentation synthétique du projet national OSCAR est exposée avec la déclinaison en Corse. OSCAR est un projet vise à affiner les causes des avortements en sus de la surveillance de la brucellose.

Cette surveillance des avortements dans les cheptels de petits ruminants de l'île se fait grâce à la coopération entre GTV et GDS ; une plaquette adaptée a été rédigée en ce sens et distribuée aux adhérents.

Le financement est réalisé par l'Etat pour la visite sanitaire, et par la FRGDS pour les analyses réalisées lorsque l'éleveur fait partie de ses adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, le DRAAF clôture la séance à 17h35.